

BE-A0542_714148_714531_FRE

Inventaire des archives du notaire Charles
Joseph De Libotton (1795)/C. Henin



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire De Libotton Charles Joseph.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire De Libotton Charles Joseph

Période:
1795

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.387

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 1
- Etendue inventoriée: .1 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:
De Libotton, Charles Joseph (notaire), 1795

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics.

Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

De Libotton Charles Joseph.

HISTOIRE INSTITUTIONELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Charles Joseph De Libotton fut admis notaire à Court-Saint-Étienne par le Conseil de Brabant le 6 mai 1795 ¹. Il y instrumenta du 9 juin au 21 novembre 1795. Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif imposa aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que " *tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions ². Un arrêté du département de la Dyle fixera, le 5ème jour complémentaire an V (21 septembre 1796), le nombre de notaire dans le canton de Mellery dont dépendait Court-Saint-Étienne à deux. Charles Joseph De Libotton ³ ne fut pas confirmé dans ses fonctions.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Le 7 octobre 1531, Charles Quint posait les bases du notariat au sein des Pays-Bas en imposant un examen aux candidats notaires. Dès 1540, il fut ordonné aux notaires, sous peine de privation de leur office, d'enregistrer dans l'ordre chronologique les actes qu'ils délivraient et de les signer. Malgré ces dispositions, les disparitions d'actes notariaux étaient fréquentes. Pour y remédier le Conseil de Brabant institua, le 18 mai 1680, le Notariat général de Brabant. Celui-ci fut chargé de conserver les protocoles des notaires et d'en délivrer d'éventuelles copies. Initialement, l'ensemble des protocoles du duché de Brabant devait être déposé au Notariat général. Toutefois, au cours du XVIIIème siècle différentes villes dont celle de Nivelles obtinrent l'autorisation de conserver les minutes des notaires décédés dans l'étendue de leur ressort respectif. Le Notariat général du Brabant s'installa dans un premier temps au

1 GALESLOOT L., Inventaire du notariat général de Brabant, Bruxelles, 1862, p. cxxxvii

2 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.

3 Charles Joseph De Libotton est né à Court-Saint-Étienne le 23 mars 1774 et y est décédé le 13 avril 1803. Son père, Denis Michel de Libotton fut notaire à Court-Saint-Étienne de 1760 à 1781 mais aussi mayor de Court-Saint-Étienne.

sein des locaux du Conseil de Brabant et les minutes notariales furent conservées avec les archives dudit conseil dans les locaux de la Grande Boucherie à Bruxelles. Après le bombardement de Bruxelles en août 1695 et l'incendie qui ravagea le siège du Conseil de Brabant, les protocoles qui n'avaient pas été détruits furent transférés dans la porte de la première enceinte dite de Treurenberg avant de rejoindre, en 1783, le nouvel hôtel du Conseil de Brabant près du Parc de Bruxelles. Lors de la suppression du Notariat général en 1795, les archives furent conservées au Palais de Justice de Bruxelles jusqu'en 1858 année de leur transfert aux Archives générales du Royaume. Quant aux archives des notaires ayant instrumenté après 1795, elles furent progressivement versées aux Archives générales du Royaume par leurs détenteurs conformément aux dispositions légales.

ACQUISITION

Les archives du notaire Charles Joseph De Libotton furent conservées par ses successeurs et déposées aux Archives générales du Royaume, en 1976, par maître Max Somville, notaire à Court-Saint-Etienne. Ces documents ont été transférés à Louvain-la-Neuve en 2007 lors de l'ouverture du dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les minutes de Charles Joseph De Libotton faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient la cote n° 19848. Conformément aux directives ⁴, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds est composé d'un seul volume de minutes.

4 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

- | | | |
|---|---|----------|
| 1 | ARCHIVES DU NOTAIRE DE LIBOTTON CHARLES JOSEPH
Minutes des actes notariés. 9 juin 1795 - 21 nov. 1795. | 1 cahier |
| | De Libotton, Charles Joseph (notaire), 1795 | |